



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE
MANOSQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

APPROBATION

**CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
INONDATIONS / MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Echelle : 1 / 12000

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n°

du

SERVICE INSTRUCTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
(MISSN)

Niveau de contrainte

Zone rouge : INCONSTRUCTIBLE *

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
SOUS CONDITIONS FORTES

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
SOUS CONDITIONS

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
(uniquement concernée par un phénomène
de retrait-gonflement des argiles)

Zone blanche : CONSTRUCTIBLE
SANS CONTRAINTES SPECIFIQUE **

Limite communale

Limite des cartes au
1/5000 et 1/2500

* sauf exceptions (voir règlement)
** voir le vers des risques naturels définis par le PPR

Fond de plan : Plan Cadastriel Informatisé (Oct. 2015)

0 250 500 m